



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2024

Délibération n° 202412 : Acceptation d'un don

Présents : 12

Mmes, T. Bérard, C. Levraud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, C. Migner, M. Sacy.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, Mme E. Bonachera donne pouvoir à G. Hogrel, M. C. Migner donne pouvoir à M. L. Lefèvre.

Absent excusé : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Audrey Souda-Français

Vu la proposition faite par Monsieur Cyril Grisvard, Président Rotary Saint André de Cubzac de faire un don à la commune d'un montant de 1 000.00 € (mille euros) en contre partie de l'achat d'un feu tricolore intelligent pour sécuriser la sortie de l'école

Vu Le devis provisoire présenté par Monsieur le Maire d'un montant de 5 563.81 euros HT pour la fourniture et pose d'un feu tricolore intelligent solaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don de 1 000.00 euros proposé par le Rotary Saint André de Cubzac ;
- **S'ENGAGE** à l'installation d'un feu tricolore intelligent sur la route départementale RD 669, avenue des Côtes de Bourg, en amont de l'école ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acceptation du don et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait de délibération n° ~~2024, 12~~ du CM du 26 janvier 2024, page 2

Secrétaire de séance,
Audrey Souda-Français



Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 26 janvier 2024

Le Maire
Francis Berard

